

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit → COLLE PRISE LENTE D2 TECHPRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Colle / Adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :	Néant
Mention d'avertissement :	Néant
Mentions de danger :	Néant
Indications complémentaires :	Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique. Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (mélange dans un rapport 3 : 1). Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable

- vPvB : Non applicable

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

-Description : Dispersion de polymères de polyvinylacétate en phase aqueuse.

-Composants dangereux :

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP néant	%
CAS: 1332-58-7	Aluminiumsilikathydrat substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	3-5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 05-2114263215-55-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<0,05%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1, H317	<0,0015%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

-Après inhalation : Néant

-Après contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude.

-Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières..

-Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux

et conteneurs de stockage : Aucune mesure particulière n'est requise.
Indications concernant le stockage commun : Respecter les réglementations nationales.
Autres indications sur les conditions de stockage : Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité

1332-58-7 Aluminiumsilikathydrat

VL (Belgique) Valeur à long terme: 2 mg/m³
fraction alvéolaire

VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

-Equipement de protection individuel :

-Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

-Protection respiratoire : N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

-Protection des mains : Gants de protection

-Matériau des gants : Gants en caoutchouc synthétique

-Protection des yeux : Lunettes de protection

-Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect :	
Forme :	Liquide
Couleur :	Beige
Odeur :	Acidulée
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH à 20 °C :	5
Changement d'état : -Point de fusion/point de congélation : -Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé 100 °C
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Température d'inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion : -Inférieure : -Supérieure :	Non déterminé. Non déterminé.
Pression de vapeur à 20°C :	23 hPa (Water)
Densité à 20°C :	ca. 1,1 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité : -Dynamique à 20 °C : -Cinématique :	ca. 8000 mPas Brookfield (6 / 20 rpm) Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir l'article 10.3.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	>1.150 mg/kg (Maus) 1020 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Maus) 4115 mg/kg (Ratte)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD50	457 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	141 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50 /4 h	0,33 mg/l (Ratte)

Effet primaire d'irritation :

-Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est indispensable.

Une sensibilisation à ces substances peut déjà exister et en cas de contact avec la peau des réactions allergiques peuvent survenir

-Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC₅₀ 1,3 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

LC₅₀ 2,94 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ 3,7 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,37 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC₅₀ 0,19 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

0,19 mg / l / 96h (piscis)

EC₅₀ 0,16 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,018 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales : Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Peut être incinéré avec les ordures ménagères / les déchets commerciaux à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts..

Catalogue européen des déchets : 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés :

Recommandations : Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine polluant : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

Directive 2012/18/UE - Seveso-III:

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

127087-87-0 α -(4-nonylphenyl)- ω -hydroxy poly(oxy-1,2-ethanediyl), branched Annex I Part 1
Annex I Part 2

Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Sécurité & Environnement.

Acronymes et abréviations :

- **RID** : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

- **ICAO** : International Civil Aviation Organisation

- **ADR**: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

- **IMDG**: International Maritime Code for Dangerous Goods

- **IATA**: International Air Transport Association

- **GHS**: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

- **EINECS**: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- **ELINCS**: European List of Notified Chemical Substances

- **CAS**: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- **LC50**: Lethal concentration, 50 percent

- **LD50**: Lethal dose, 50 percent

- **PBT**: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

- **vPvB**: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Acute Tox. 3**: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 3

- **Acute Tox. 4**: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

- **Skin Corr. 1B**: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

- **Skin Irrit. 2**: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

- **Eye Dam. 1**: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

- **Skin Sens. 1**: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

- **Aquatic Acute 1**: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -
Catégorie 1

- **Aquatic Chronic 1**: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -
Catégorie 1

- **Aquatic Chronic 2**: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -
Catégorie 2